

En vigueur à compter du 1er novembre 2025

Tarifs maximums pratiqués

Les barèmes d'honoraires ci-dessous mentionnent les tarifs maximums pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022, modifiant l'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 2017, relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Barème TTC des honoraires de transaction

Type de mandat : **tous types de mandat**

Honoraires de transaction : hors immobilier commercial, professionnel, droits au bail et ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA)

Montant de la transaction (prix net vendeur)	Rémunération
De 0 à 69 999 €	5 000 € TTC
De 70 000 € à 149 999 €	8 %
De 150 000 € à 199 999 €	7 %
De 200 000 € à 299 999 €	5,5 %
De 300 000 € à 649 999 €	5 %
À partir de 650 000 €	4 %

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) appliquée sera celle en vigueur au moment du fait générateur.

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf convention contraire).

Les honoraires peuvent être en pourcentage (%) ou forfaitaires.

Dans le cas d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux de l'agence détenant le mandat initial de vente.

Barème TTC ventes annexes

Vente annexe telle qu'un box, une place de parking, etc. : **forfait TTC de 3 000€**

Barème TTC des honoraires de location

Locaux soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi ALUR).
Honoraires TTC calculés par m2 de surface habitable.

Habitation, mixte et meublée

Le prix au mètre carré de la surface habitable varie en fonction de la zone géographique où se situe le logement

Zone très tendue	OU	Zone tendue	OU	Reste du territoire
12€ /m2 habitable		10€ /m2 habitable		8€ /m2 habitable

Honoraires à la charge du bailleur

Création et diffusion de l'annonce, organisation des visites, constitution du dossier du candidat et rédaction du bail : **10€ /m2**

Réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3€ /m2**

Honoraires d'entremise et de négociation : **90€**

Honoraires à la charge du Locataire

Organisation des visites, constitution du dossier du candidat et rédaction du bail : **10€ /m2**

Réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3€ /m2**

Barème TTC des honoraires de gestion

7.2 % du loyer charges comprises (CC)

+ **2.8 %** si souscription à la GLI (Garantie des Loyers Impayés)

Cette prestation est assurée par notre partenaire [C&M gestion GEST'IN](#) afin de vous apporter un service sur mesure et adaptés à vos besoins.

Barème TTC des honoraires de chasse immobilière

Les honoraires de chasse sont à la charge de l'acquéreur et sont appliqués sur le prix de vente TTC du bien.

Mandat de recherche exclusif de 3 mois.

Montant de la transaction	Rémunération en %
Jusqu'à 199 999 €	5 000 €
À partir de 200 000 €	3 %